



Comptes 2023 et Budget 2024

... pas de BLA BLA

Information mensuelle des élus AVENIR au CSE SSG – Juillet 2024

La bonne gestion du CSE et la transparence ... renforcent la crédibilité du CSE face à la direction

Le CSE SOPRA STERIA GROUP a validé les comptes 2023 sur la base du rapport de gestion du Trésorier accompagné des rapports du Commissaire aux comptes et de l'expert-comptable.

En toute transparence, le trésorier a fait figurer dans ce rapport les observations et les ajustements opérés depuis les élections de novembre 2023. Désormais la transparence des comptes et de la gestion ainsi que des process de gestion des stocks correspondent aux attentes des salariés et aux normes conformément aux obligations légales.

Ce n'était pas facile d'y arriver mais la détermination d'AVENIR et son engagement sont connus.

Le résultat obtenu montre que c'est seulement l'intérêt collectif qui prime peu importe les difficultés rencontrées.

Pour un chiffre d'affaires d'environ 8,5 millions d'Euros en 2023,

1/ Le CSE a un excédent de l'ordre de 876 K€ sur le budget de fonctionnement du CSE (dit budget AEP de 0,22% de la masse salariale de l'entreprise). Ceci ramène les réserves AEP du CSE à environ 3,67 M€. Cette trésorerie AEP ne peut être utilisée pour les activités sociales et culturelles du CSE ou les subventions ou les chèques cadeaux des salariés. Seulement les intérêts bancaires récoltés sur ce dépôt AEP sont de droit affectés au budget social dit ASC du CSE. Le Trésorier a proposé au CSE d'obtenir des intérêts sur nos dépôts AEP ce qui ramènera aux salariés entre 80 k€ à 150 K€ par an en budget ASC en sus.

2/ Le CSE a eu en 2023 un déficit de l'ordre de 800 k€ sur les budgets des activités sociales et culturelles (dit budget ASC : 0,7% de la masse salariale plus 175 k€ à titre de contribution aux CESU) mais aussi des charges constatées d'avance en 2023 pour 2024 d'environ 500 k€. Ainsi les réserves ASC de 2019 (en 2019 suite de la transformation du CE en CSE, la Loi a permis un transfert important de fonds du budget AEP de l'ancien CE SSG vers le budget ASC du CSE SSG) sont de l'ordre de 800 k€ et le CSE entre dans une période où les budgets à compter de 2024 doivent revenir à l'équilibre.

L'objectif d'AVENIR est que la bonne gestion rend indolore pour les salariés cette réduction des budgets ASC en optimisant les achats du CSE et la gestion et en favorisant les activités à large public par rapport aux activités très coûteuses réservées à un nombre très limité de salariés.

ALERTE INFO!

Les élus AVENIR dénoncent les tentatives de l'ancienne majorité du CSE de bloquer le vote du budget 2024 du CSE et causer ainsi des préjudices aux salariés !

FONDS DU CSE

	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	01/01/2024 si hypothèse 1
Réserves ASC	1 332 151 €	1 475 767 €	1 351 703 €	1 228 868 €	1 302 663 €	1 427 031 €	684 387 €	3 631 917,43 €	3 504 693,23 €	3 596 821,26 €	2 281 904,42 €	1 575 825,14 €	1 663 506,12 €
Réserves Delta		39 730 €	39 730 €	39 730 €	39 730 €	39 730 €							
Réserves AEP	827 447 €	834 616 €	1 068 430 €	1 219 801 €	1 240 361 €	1 947 752 €	3 325 054 €	529 150,52 €	1 325 882,72 €	2 121 036,61 €	2 965 045,55 €	3 757 455,32 €	3 669 774,34 €
Fonds propres	2 159 598 €	2 350 113 €	2 459 863 €	2 488 399 €	2 582 754 €	3 414 513 €	4 009 441 €	4 161 067,95 €	4 830 575,95 €	5 717 857,87 €	5 246 949,97 €	5 333 280,46 €	5 333 280,46 €

